

2023

RAPPORT ANNUEL

Prévention et gestion des déchets



Rapport annuel
sur le prix et la qualité
du service public

Septembre 2024

valence
romans
AGGL



Édito

Alors que la collecte et le traitement des déchets constituent plus que jamais un enjeu majeur en matière de développement durable, Valence Romans Agglo continue d'innover pour adapter le service rendu aux habitants, tout en préservant la qualité de ce dernier et les conditions de travail des agents.

L'année 2023 a été marquée par une diminution de la quantité de déchets collectés, fruit de l'important travail de sensibilisation mené par les agents et le développement notamment du compostage (2 500 foyers dotés). Elle s'explique également par la poursuite de l'optimisation du service qui s'est traduite par une baisse des fréquences de collecte sur les communes urbaines ainsi que par le déploiement de la collecte en apport volontaire (48 communes réalisées sur les 49 ciblées).

Dans le même temps, un Contrat de performance des déchets ménagers et assimilés a été mis en œuvre dès le 1^{er} janvier 2023 sur 4 communes de notre territoire représentant 50 % de la population (Valence, Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence et Saint Marcel-lès-Valence).

Ce nouveau marché vise à impliquer pleinement le prestataire de collecte en lui fixant des objectifs de performance à la fois sur la quantité mais aussi sur la qualité des déchets collectés.

Afin de répondre aux enjeux climatiques, les véhicules de collecte diesel affectés à ce contrat ont été remplacés par des camions roulant au bioGNV. En parallèle, le service de collecte de l'Agglo a initié le remplacement de sa flotte de véhicules en commandant son premier camion au bioGNV et en faisant l'acquisition de véhicules utilitaires électriques.

Le plan de sécurisation des déchèteries a été poursuivi en 2023 avec l'installation de barrière anti-intrusion, réfection des clôtures... et l'étude de la mise en place de la vidéoprotection.

L'Agglo a su également s'adapter aux conditions caniculaires rencontrées en juillet 2023 et faire évoluer les horaires d'ouverture des déchèteries pour veiller à l'intégrité physique aussi bien des usagers que des agents.

Merci à tous ceux qui contribuent, par leur implication au quotidien, à améliorer notre cadre de vie.



Geneviève Girard

Vice-présidente Qualité de vie
de Valence Romans Agglo
Maire de Portes-lès-Valence



Nicolas Daragon

Président de Valence Romans Agglo
Maire de Valence



Le territoire concerné

54 COMMUNES

224 000 habitants



Sommaire

- 4 Faits marquants 2023
- 6 Indicateurs techniques de la compétence Gestion des déchets
- 18 Indicateurs financiers de la compétence Gestion des déchets
- 24 Annexes

Les indicateurs présentés dans ce rapport sont d'ordre technique et financier et concernent notamment les quantités collectées par flux de déchets, les équipements en service et les modes de valorisation et de traitement proposés. Les dépenses afférentes à la collecte et au traitement ainsi que les modalités de financement du service sont également détaillées.

Faits marquants 2023

Lancement du Contrat de performance des déchets ménagers et assimilés (CPDMA)

Depuis le 1^{er} janvier un nouveau modèle de marché de collecte a démarré sur les communes de Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence, Saint-Marcel-lès-Valence et Valence, imposant des objectifs de performance sur la qualité et la quantité de déchets collectés par le prestataire. Ainsi, ce dernier met en œuvre des actions de prévention et de sensibilisation pour les atteindre.

Compostage

Environ 2 480 foyers ont pu bénéficier d'un composteur gratuit en 2023



Déchèteries et canicule

Pour la 1^{re} fois en vigilance rouge canicule, l'Agglo a modifié les horaires d'ouverture des déchèteries afin que les usagers et le personnel puissent éviter les périodes les plus chaudes de la journée.

Stratégie

Poursuite du déploiement de l'apport volontaire : 13 nouvelles communes (environ 36 000 habitants) équipées en conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères, soit dorénavant 48 communes sur 49 ciblées.

Réduction de fréquences : la simplification du geste de tri et le renforcement du compostage ont eu pour une effet une baisse significative de la quantité d'ordures ménagères qui a permis à l'Agglo d'optimiser les fréquences de collecte sur la quasi-totalité des secteurs en porte-à-porte.

Respectons les consignes de tri pour éviter les incidents

La présence d'un aérosol dans la benne à encombrants a déclenché un incendie à la déchèterie de Saint-Marcel-lès-Valence. Ce déchet aurait dû être déposé à la collecte sélective (si non dangereux) ou avec les déchets dangereux. Pour rappel, un incendie avait eu lieu à la déchèterie de Valence-le-Haut, causé par la présence de piles toujours dans la benne encombrants.



Optimisation en déchèterie

Plusieurs actions ont été déployées en déchèteries (caractérisation de bennes encombrants, optimisation du transport, priorisation des compacteurs au détriment des bennes...) afin de favoriser le tri des déchets et limiter l'impact environnemental et économique de ce service.



Vers la fin des marche-arrières

Afin de limiter les accidents matériels et de personnes, l'Agglo travaille à la suppression des marche-arrières. Ce travail, initié en 2023 sur la commune de Bourg-lès-Valence, se poursuivra sur les autres communes collectées en porte-à-porte.

Des véhicules moins polluants

Dans le cadre du CPDMA, la flotte de véhicules de collecte diesel a été remplacée par des camions roulant au bioGNV. La direction Gestion des déchets a aussi fait l'acquisition de 2 véhicules électriques légers et compte poursuivre le verdissement de ses véhicules.

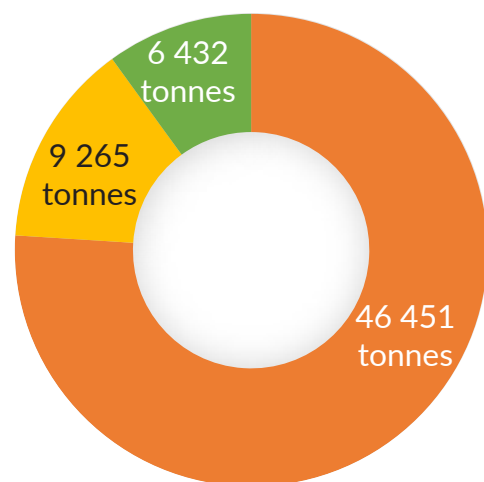
Sécurisation des déchèteries

Afin de limiter les dégradations et les vols en déchèterie, des travaux de sécurisation ont été réalisés dans les déchèteries de Marches (barrière) et Mours-Saint-Eusèbe (clôture renforcée).

Éco-exemplarité

- > **Atelier agents/élus** : 2 ateliers de savoir-faire (fabrication de sac à partir de vieux teeshirts et emballages cadeau réutilisables) ont été proposés aux élus lors de réunions.
- > **Poursuite du déploiement du tri dans les bâtiments de l'Agglo**

Zoom sur les tonnages 2023



- Ordures ménagères résiduelles
- Emballages et papiers
- Verre

Indicateurs techniques de la compétence Gestion des déchets

Selon les dispositions de l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la Communauté d'agglomération exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

La collecte

La partie collecte comprend :

- ▶ la collecte des Ordures ménagères et assimilés résiduels (OMr),
- ▶ la collecte sélective des déchets recyclables,
- ▶ la gestion des déchèteries,
- ▶ la prévention des déchets,
- ▶ l'information et la sensibilisation en direction de publics divers.

Le traitement

La partie traitement de la compétence a été transférée au Sytrad (rapport d'activité en pièce jointe) :

- ▶ le traitement des Ordures ménagères et assimilés résiduels,
- ▶ le tri des déchets issus des collectes sélectives (hors verre).

Le Sytrad possède ses propres installations :

- ▶ 1 centre de tri des collectes sélectives à Portes-lès-Valence,
- ▶ 1 installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) à Saint-Sorlin-en-Valloire,
- ▶ 3 unités de valorisation énergétique et organique (Uvéor) des déchets ménagers résiduels à Beauregard-Baret, Étoile-sur-Rhône et Saint-Barthélemy-de-Vals.

La collecte en apport volontaire : environ 3 200 conteneurs en place sur le territoire tous flux confondus.



Collecte des ordures ménagères et assimilés résiduels

Les OMr désignent les déchets non recyclables. Cette fraction de déchets est déposée dans la « poubelle grise ».

Modes de gestion

La collecte des OMr s'effectue selon les secteurs :

- ▶ soit en régie pour 95 146 habitants (42,55 %),
- ▶ soit en prestation pour 128 484 habitants (57,45 %).

La collecte en prestation est réalisée par la société Propolys (Groupe Pizzorno Environnement).

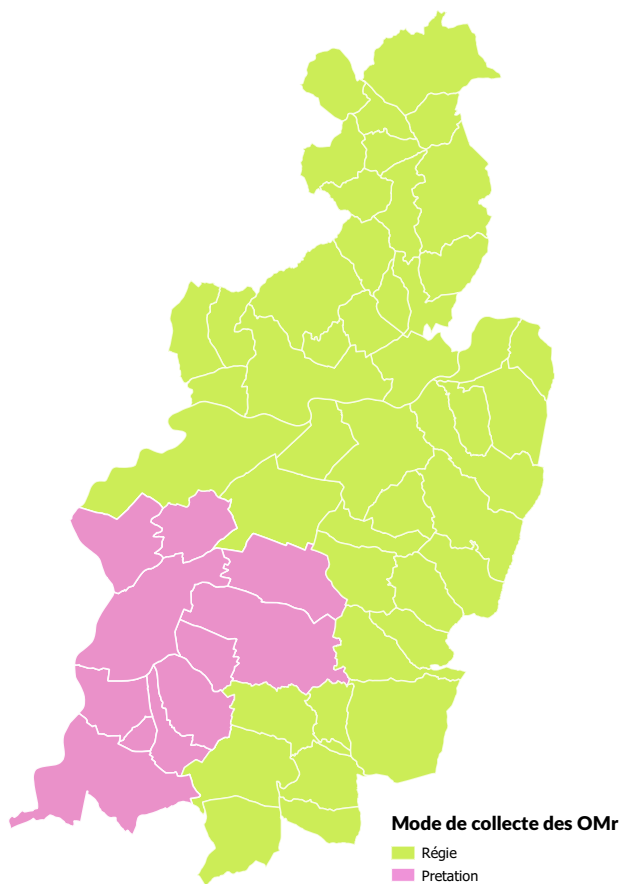
Modes de collecte

La collecte s'effectue soit en porte-à-porte soit en apport volontaire.

Pour le porte-à-porte, les bacs individuels appartiennent aux administrés alors que les bacs de regroupement sont la propriété de l'Agglo.

Pour l'apport volontaire, 83,35 % des conteneurs sont la propriété de l'Agglo et 16,65 % appartiennent à des tiers (bailleurs sociaux, copropriétés, communes...).

CARTE DES MODES DE GESTION DES OMR

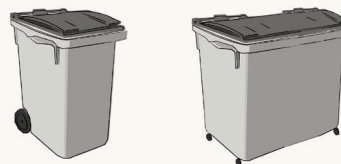


Porte-à-porte

Bacs individuels ou de regroupement

60,6%

▶ 135 556 habitants

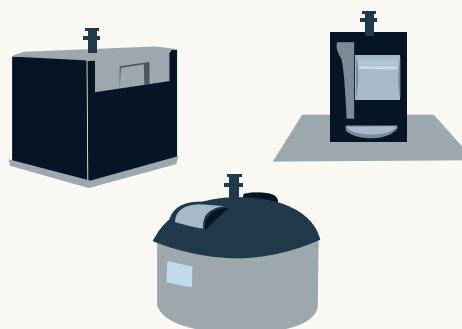


Apport volontaire

Conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés

39,4%

▶ 88 074 habitants



Fréquences de collecte

Les fréquences de collecte sont adaptées aux caractéristiques des territoires.

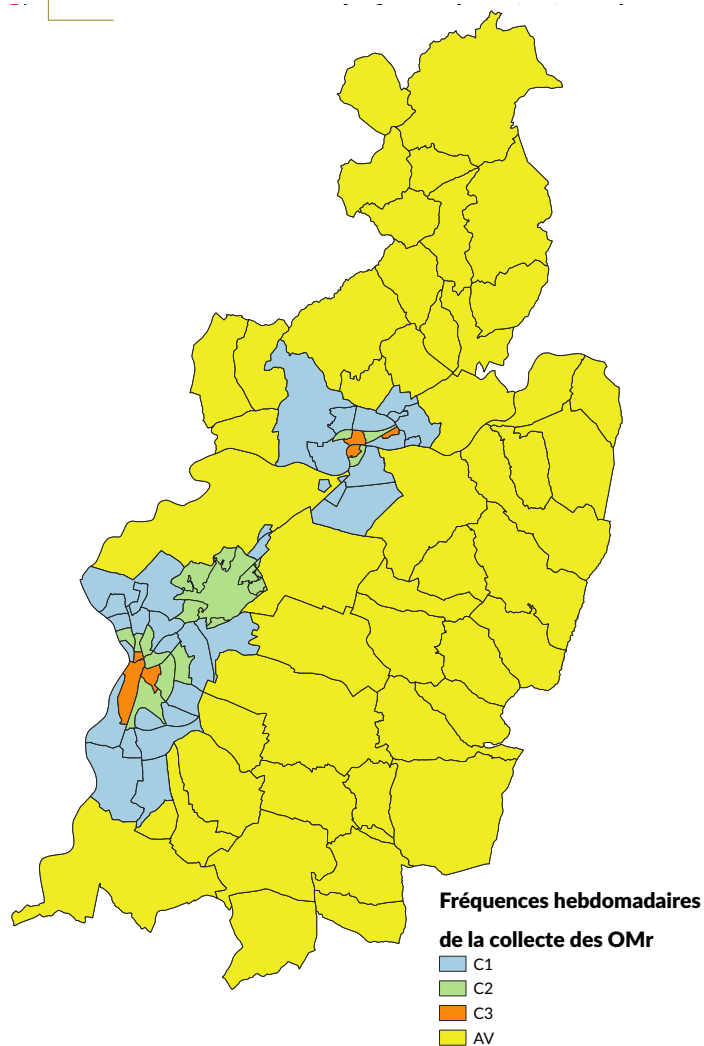
Eu égard aux capacités de stockage des bacs qui sont limitées en milieu urbain, il convient de collecter plus souvent.

Ainsi, les fréquences varient d'une à trois collectes par semaine.

Quant à la collecte des conteneurs d'Apport volontaire (AV), la fréquence cible est hebdomadaire et conjuguée à un objectif de non-débordement.

Tonnages collectés

Le tableau ci-dessous met en évidence une baisse significative du tonnage d'OMr due à l'impact de la conjoncture, au déploiement de l'apport volontaire, mais aussi à la poursuite des différentes actions déployées par le service prévention/sensibilisation de la direction Gestion des déchets, engendrant une modification en profondeur des comportements en matière de consommation.



ÉVOLUTION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

| Année | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------------------------|--------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Tonnage collecté | 54 304 | 53 033 | 52 971 | 53 268 | 50 007 | 46 451 |
| Variation du tonnage | - | - 2,34 % | - 0,12 % | + 0,56 % | - 6,12 % | - 7,11 % |
| Ratio en kg/hab/an | 247,5 | 240,9 | 238,9 | 238,5 | 223,7 | 207,71 |
| Variation du ratio | - | - 2,67 % | - 0,83 % | - 0,17 % | - 6,2 % | - 7,15 % |

Chiffres nationaux : 248 kg/hab/an (Source : SINOE)

Filières de traitement

Les OMr sont transportées vers les Unités de valorisation énergétique et organique (Uvéor) de Beauregard-Baret et d'Étoile-sur-Rhône. Ces Uvéor permettent de séparer le contenu de la « poubelle grise » au moyen d'une chaîne de tri mécanique et de récupérer la part organique pour en faire du compost respectant la norme NFU 44-051. Ce compost est ensuite commercialisé et valorisé en agriculture ou en revégétalisation. Tout lot non conforme est déclassé en stabilisât et enfoui.

Évolutions à venir

L'Agglo compte poursuivre le développement de l'apport volontaire sur une partie du territoire : zone rurale, péri-urbaine et centre contraint des zones urbaines. Dans le même temps, une évaluation sera réalisée sur l'adéquation des fréquences de collecte en porte-à-porte aux besoins des usagers sur les zones urbaines.



Moyens humains affectés à la collecte

- ▶ 14 agents* en régie
 - ▶ 36 agents* en prestation
- *en Equivalent temps plein (ETP)

La collecte : environ 46 000 tonnes d'OMr collectées en 2023.



Collecte sélective des déchets recyclables

La collecte sélective est composée de deux flux :

- ▶ les emballages et papiers : emballages plastiques et métalliques, briques alimentaires, cartonnets, papiers, journaux, magazines
- ▶ le verre : bouteilles et bocaux en verre

Modes de gestion

La collecte sélective des emballages et papiers s'effectue :

- ▶ soit en régie pour 23 301 habitants (10,4%)
- ▶ soit en prestation pour 200 330 habitants (89,6%) par la société Propolys (Groupe Pizzorno Environnement).

La collecte du verre est réalisée en prestation sur l'ensemble du territoire par la société Minéris.

Modes de collecte

La collecte des emballages et papiers s'effectue soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire.

La collecte du verre s'effectue à 100% en apport volontaire. Pour l'apport volontaire, 97,08 % des conteneurs sont la propriété de l'Agglo et 2,92 % appartiennent à des tiers (bailleurs sociaux, copropriétés...).



108 747 bacs individuels de tri sont répartis sur le territoire en 2023

Fréquences de collecte

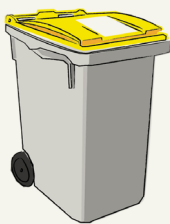
La fréquence de collecte en porte-à-porte des emballages et papiers est de 1 passage par semaine. Pour les points d'apport volontaire, la collecte s'effectue en moyenne 1 fois tous les 15 jours.

48,6 %

Porte-à-porte

Bacs individuels

- ▶ 108 747 habitants

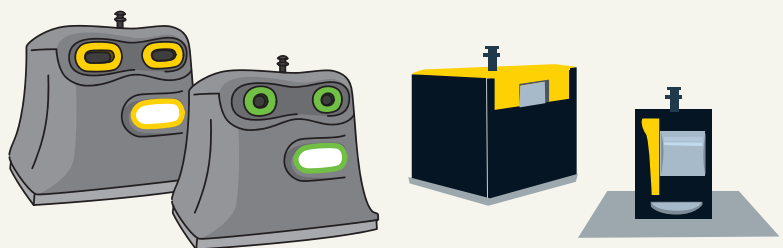


51,4 %

Apport volontaire

Conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés

- ▶ 114 883 habitants



Tonnages collectés

En 2023, les tonnages de collecte sélective ont globalement stagné (-0.5 %) alors que dans le même temps, les tonnages OMr ont baissé (-7 %). Ceci est un bon résultat pouvant notamment s'expliquer par le déploiement des actions de prévention.

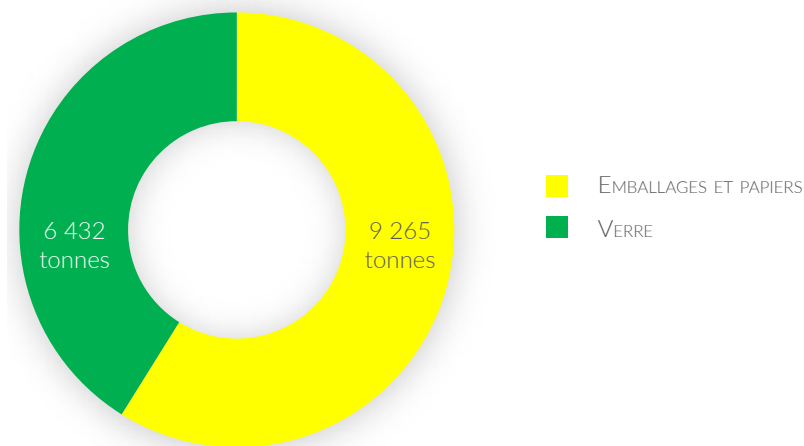
ÉVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

| Année | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Tonnage collecté* | 15 054 | 15 393 | 15 079 | 15 495 | 15 777 | 15 697 |
| Ratio en kg/hab/an | 68,6 | 69,9 | 68 | 69,4 | 70,6 | 70,19 |

*(hors tonnages papiers collectés en déchèteries)

Chiffres nationaux : 82 kg/hab/an (source : SINOE)

RÉPARTITION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE



RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS EN 2023 PAR MODE DE COLLECTE

| | Porte-à-porte | Apport volontaire |
|------------------------------|---------------|-------------------|
| Emballages et papiers | 60 % | 40 % |
| Verre | - | 100 % |

DOTATION EN CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE AU 31/12/2023

| | Nombre de conteneurs | Répartition |
|------------------------------|----------------------|-------------|
| Emballages et papiers | 1 529 | 64,82 % |
| Verre | 830 | 35,18 % |
| Total | 2 359 | 100 % |



Moyens humains affectés à la collecte

- ▶ 5 agents* en régie
- ▶ 18 agents* en prestation

*en Equivalent temps plein (ETP)

Filières de valorisation

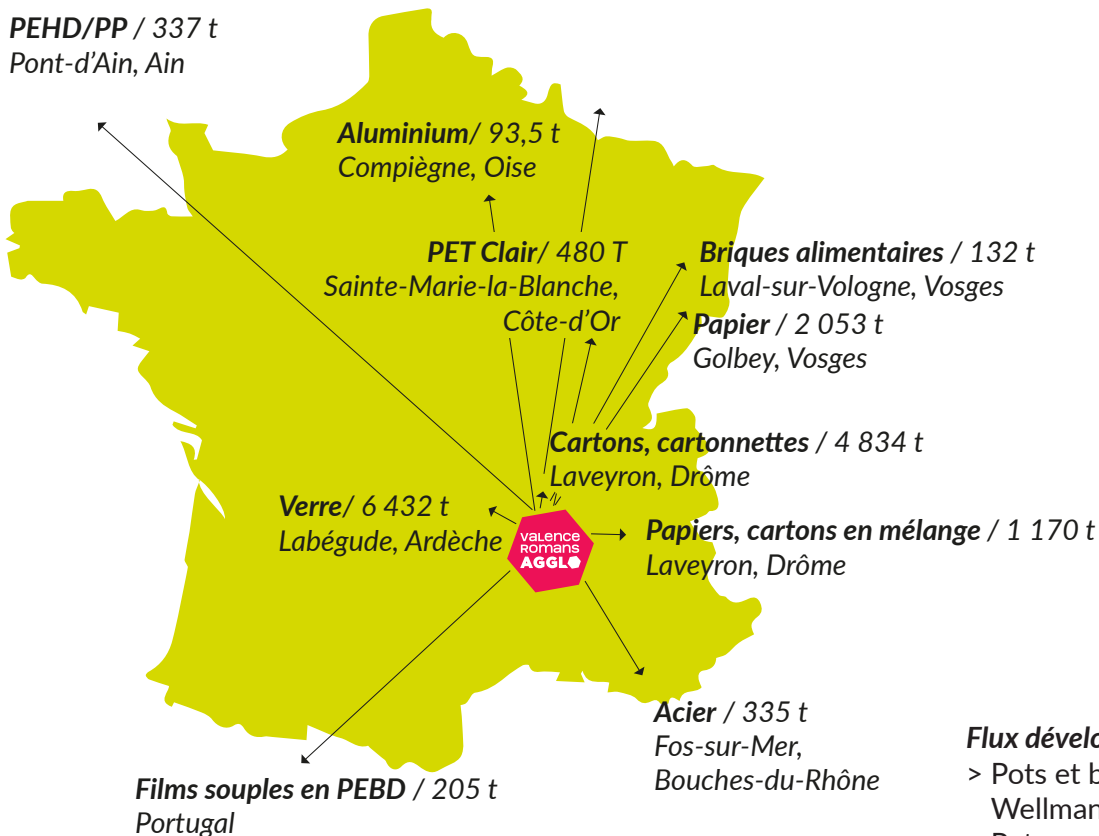
Les matériaux recyclables issus des collectes sélectives (emballages et papiers) sont transportés au centre de tri Métropolis du Sytrad à Portes-lès-Valence. Ce dernier permet de les séparer en 14 catégories avant d'être expédiés vers différentes filières de recyclage :

- ▶ Les cartons et cartonnettes : Revipac - Saïca (France)
- ▶ Les papiers : Norske Skog (France)
- ▶ Les petits papiers/cartons en mélange : Saïca (France)
- ▶ Les briques alimentaires : Revipac - Lucart (France)
- ▶ L'acier : Arcelor Mittal (France)
- ▶ L'aluminium : Regeal Affimet (France)
- ▶ Les petits aluminiums : Pyral (Allemagne)

- ▶ Le Polyéthylène téréphtalate (PET) clair : Valorplast - Plastipak Packaging (France) puis Refresco (France)
- ▶ Le Polyéthylène haute densité (PEHD) et le Polypropylène (PP) : Valorplast - MPB + CPA Recyclage (France)
- ▶ Les plastiques souples (films d'emballages en Polyéthylène basse densité [PEBD]) : Valorplast (Portugal)
- ▶ Les pots et barquettes : Eastman (76), Wellman (55)
- ▶ Le Pet opaque et coloré : FPR (78), Nord Pal plast (59)
- ▶ Le Polystyrène : Indaver (Belgique)

Le verre, quant à lui, est acheminé dans un centre de tri en vue d'une valorisation matière chez le verrier O-I France SAS à Labégude (07).

CARTE DES FILIÈRES DE VALORISATION



- Flux développement / 370 t**
- > Pots et barquettes : Eastman (76), Wellman (55)
 - > Pet opaque et coloré : FPR (78), Nord Pal plast (59)
 - > Polystyrène : Indaver (Belgique)
- Petit aluminium / 27 t**
Allemagne

Évolutions à venir

Afin de poursuivre l'optimisation du service et limiter l'impact environnemental de la collecte, l'Agglo va continuer la densification de son parc de matériel.

▶ Déchèteries

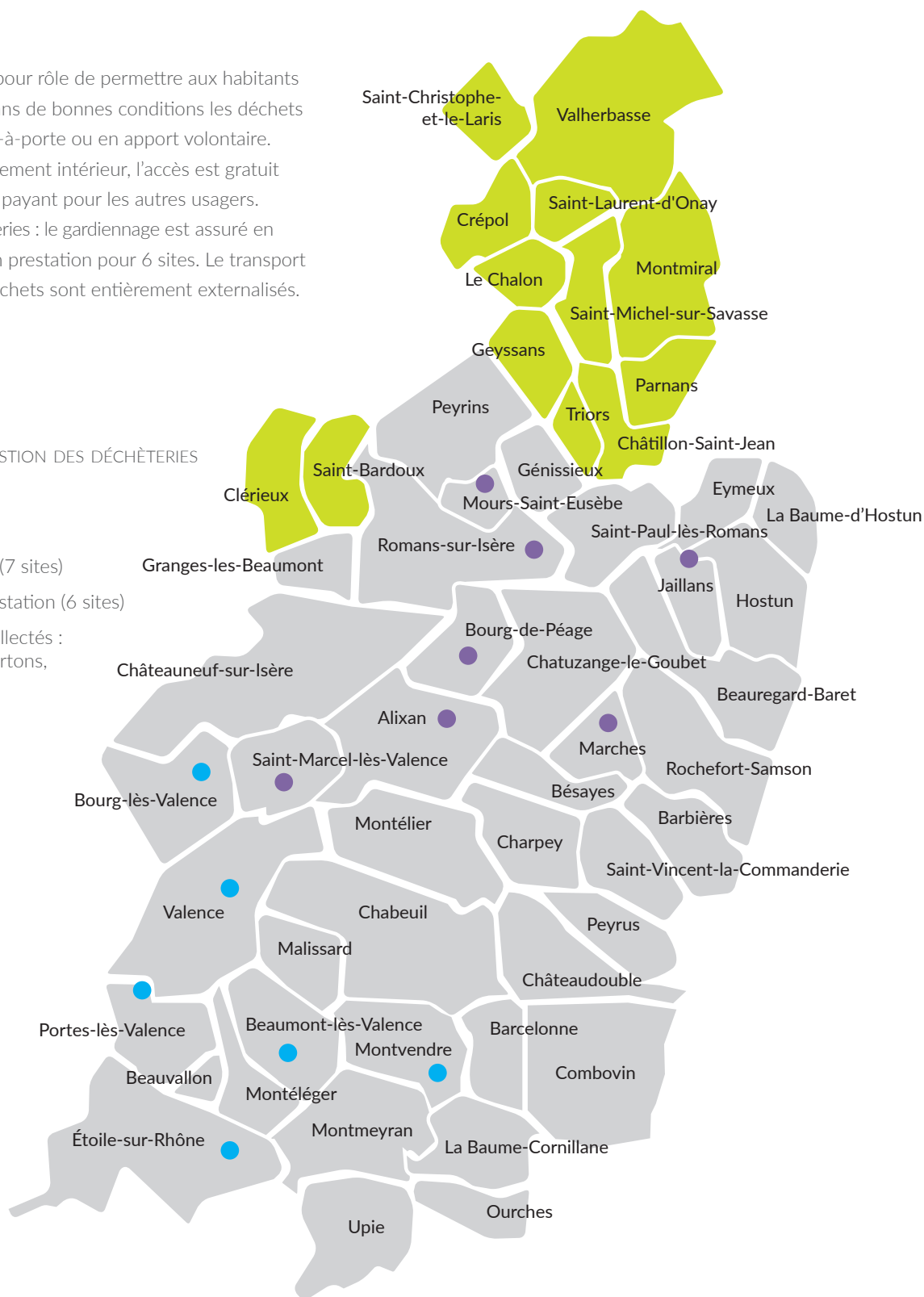
Ces équipements ont pour rôle de permettre aux habitants de l'Agglo d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets non collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire.

Conformément au règlement intérieur, l'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les autres usagers.

L'Agglo gère 13 déchèteries : le gardiennage est assuré en régie pour 7 sites et en prestation pour 6 sites. Le transport et le traitement des déchets sont entièrement externalisés.

CARTE DES MODES DE GESTION DES DÉCHÈTERIES

- Haut de quai régie
Bas de quai prestation (7 sites)
- Haut et bas de quai prestation (6 sites)
- Bennes mobiles (flux collectés :
DEEE, DEA, ferraille, cartons,
encombrants, réemploi)



Moyens humains

- ▶ 10 agents* sur 7 déchèteries gérées en régie
- ▶ 10 agents* sur 6 déchèteries gérées en prestation

*en Equivalent temps plein (ETP)

Déchets collectés et filières de traitement

| DÉCHETS COLLECTÉS | TRAITEMENT | LIEUX DE TRAITEMENT |
|---------------------------------|---------------------------|--|
| Carton | Recyclage | Sytrad puis Revipac - Saïca |
| Papier | Recyclage | Sytrad puis Norske Skog |
| Déchets verts | Compostage | Véolia (Châteaudouble) Valorsol (Bourg-de-Péage) Agriculteurs locaux |
| Bois | Recyclage | Valorsol (Bourg-de-Péage) |
| Gravats | Recyclage | Valorsol (Bourg-de-Péage) |
| Ferraille | Recyclage | Négoméтал (Romans-sur-Isère) GDE (Portes-lès-Valence) |
| Encombrants | Enfouissement | Véolia (Chatuzange-le-Goubet) |
| DEEE* | Recyclage | Filière Écosystem-Récylum |
| DDS** | Recyclage et valorisation | Filières dédiées en fonction du type de déchets dont filière ÉcoDDS |
| Pneumatiques | Recyclage | Aliapur |
| Piles-accumulateurs | Recyclage | Corepile |
| Cartouches d'encre | Recyclage | Collectors (69) |
| Textiles | Valorisation | Emmaüs (Étoile-sur-Rhône) / Dynam'&co (Bourg-de-Péage) / Relais 42 (Pélussin - 42) |
| Batteries | Recyclage | Négoméтал (Romans-sur-Isère) GDE (Portes-lès-Valence) |
| Lampes-néons | Recyclage | Écosystem-Récylum / Sira (Chasse-sur-Rhône - 38) |
| Huiles de vidange | Recyclage | Chimirec (Étoile-sur-Rhône) |
| Déchets réutilisables*** | Réemploi | Nouvelle'R / Emmaüs (Étoile-sur-Rhône) / Matériauthèque Atelier Libre / Roulons en ville à vélo (Valence) / À pinces et à vélo (Romans-sur-Isère) / Association des paralysés de France - APF (Valence) |
| DEA**** | Recyclage | Filière Éco-maison |

* Déchets d'équipements électriques et électroniques

** Déchets diffus spécifiques

*** Livres, vélos, vaisselle, bibelots, petit mobilier, matériaux, outillage...

**** Déchets éléments d'ameublement

Tonnages collectés

Les tonnages 2023 sont en hausse d'environ 1 % par rapport à l'année 2022.

Évolutions à venir

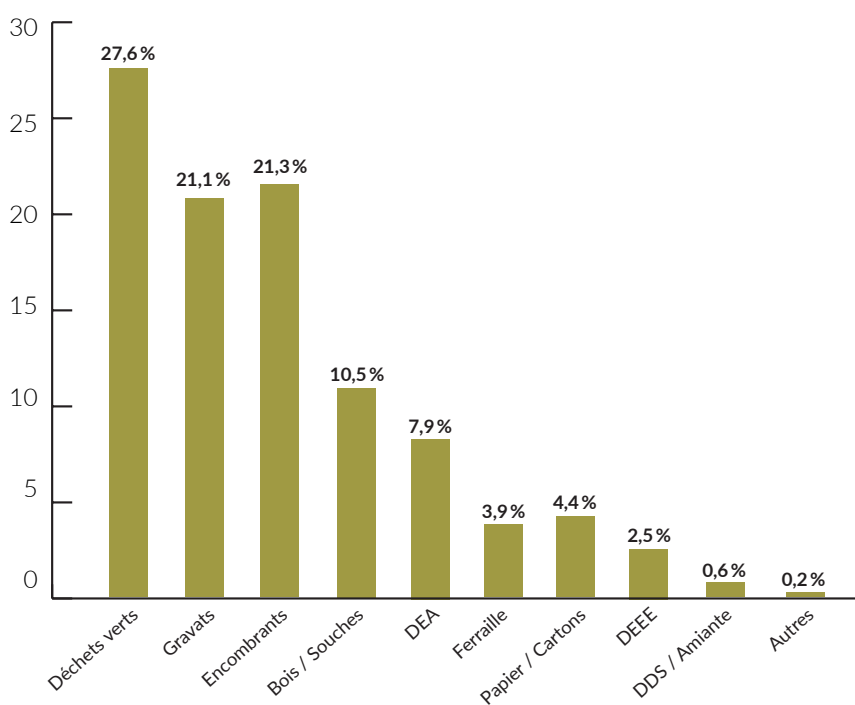
Afin de gérer la récurrence des épisodes caniculaires et de préserver l'intégrité physique aussi bien de ses agents que des déposants, l'Agglo va mettre en place à compter de 2024 des horaires d'été (période du 15/06 au 31/08) sur l'ensemble de ses déchèteries.

Ceci marque la première étape du travail d'optimisation qui se traduira par le déploiement d'un nouveau schéma directeur des déchèteries (sites, mode d'accueil, horaires, déchets acceptés, sécurisation des sites...).

La direction va également poursuivre le déploiement de nouvelles filières (déchets du bâtiment, articles de sport, articles de bricolage et de jardin...).

| Année | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Tonnage collecté | 54 582 | 56 680 | 55 065 | 58 950 | 53 668 | 54 166 |
| Ratio en kg/hab/an | 248,8 | 257,5 | 248,4 | 263,9 | 240,1 | 242,2 |

RÉPARTITION DES APPORTS EN DÉCHÈTERIES EN 2023



Déchets d'activités de soins à risques infectieux

Les Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) sont « les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire ». L'élimination des déchets d'activités de soins est réglementée par des dispositions issues du Code

de l'environnement et du Code de la santé publique. Ces déchets sont à déposer dans les points de collecte de la filière Dastri (dastri.fr), éco-organisme agréé par les pouvoirs publics dans le cadre d'une filière à Responsabilité élargie des producteurs (Rep).

Prévention des déchets et actions de sensibilisation

Les actions de prévention visent à éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits qui contribueront aux flux de déchets. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les actions de prévention et de sensibilisation sont réparties entre les agents de l'Agglo et ceux de Pizzorno Environnement pour les communes de Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence, Saint-Marcel-lès-Valence et Valence. Les principales actions 2023 ont été :

- ▶ le développement du compostage, qu'il soit individuel avec la mise à disposition gratuite de composteurs (2 476 composteurs distribués), ou collectif avec l'accompagnement de 181 sites,
- ▶ la mise en œuvre et la promotion du réemploi à travers des partenariats avec des associations du territoire. 27 tonnes d'objets ont été collectées via les 5 conteneurs réemploi (Nouvelle'R, Emmaüs Étoile-sur-Rhône, MAL et APF) et 333 tonnes de textile via les conteneurs gérés par l'Agglo (Nouvelle'R et Emmaüs Étoile-sur-Rhône). Le partenariat avec Nouvelle'R inclut également des actions de sensibilisation dans les déchèteries équipées d'un conteneur réemploi ou lors des bennes mobiles (156 permanences pour 950 usagers sensibilisés), lors d'événements ou via des visites de leurs installations (11 visites et actions pour 210 personnes). Les associations Roulons en ville à vélo et À pinces et à vélo ont également la possibilité de récupérer des vélos dans les déchèteries de Bourg-de-Péage, Valence-le-Haut, Valence-Portes, Mours-Saint-Eusèbe et Romans-sur-Isère.

Actions de sensibilisation

Les actions de sensibilisation concernent notamment l'information des exposants et du grand public lors des manifestations.

À cette occasion, il dote en matériel de tri et accompagne les événements du territoire. En 2023, 130 manifestations ont été dotées, ce qui a permis de récupérer 59 tonnes de déchets recyclables.

Dans le cadre de la collecte en porte-à-porte, les agents effectuent un contrôle qualité des bacs de tri avant collecte et ne vident pas les bacs pollués. Les agents de prévention/sensibilisation et les éco-animateurs de Pizzorno Environnement se rendent ensuite sur place pour expliquer les règles de tri. Ce sont 2 200 anomalies qui ont été traitées sur les différents secteurs en porte-à-porte du territoire, donnant lieu à 502 sensibilisations en direct d'habitants. Les autres personnes recevant un document explicatif du tri. Le service prévention/sensibilisation est aussi intervenu à 17 reprises sur demande d'usagers ou de bailleurs pour des actions d'explication des consignes de tri auprès de 291 personnes.

Enfin, le service a réalisé 100 animations à destination du grand public (plus de 3 600 personnes touchées) sur des thèmes variés : consignes de tri, compostage, réemploi, gaspillage alimentaire...

Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés

Le tonnage global collecté, tous flux confondus, poursuit sa baisse.

Ces résultats encourageants s'inscrivent dans un contexte économique difficile. l'enjeu pour l'Agglo sera de poursuivre cette baisse malgré une reprise à venir.

| Année | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| En tonnes | 125 090 | 126 461 | 126 371 | 124 918 | 123 940 | 125 106 | 123 115 | 127 713 | 119 452 | 116 314 |
| Indice* | 100 | 101,1 | 101 | 99,8 | 99 | 101 | 98,4 | 102,1 | 95,5 | 93 |
| En kg/hab | 583,1 | 586,6 | 586,0 | 575,0 | 565,0 | 568,3 | 555,3 | 571,8 | 534,4 | 520,1 |
| Indice* | 100 | 100,6 | 100,5 | 98,6 | 96,9 | 97,4 | 95,2 | 98 | 91,6 | 89,2 |

*produits avec une base 100 en 2014 (année de référence)

Indicateurs financiers de la compétence Gestion des déchets

Financement

Le financement est en partie assuré par :

- ▶ la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom),
- ▶ la Redevance spéciale (RS) appliquée aux professionnels.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom)

Le calcul de la Teom est basé sur la valeur locative des logements multipliée par le taux voté par l'Agglo.

Cette valeur locative est déterminée par les services fiscaux à partir de leur situation, leur nombre de pièces et leur surface. Elle est indépendante du nombre de personnes au foyer.

En 2023, le taux de Teom est resté stable à 8,25 % comme en 2022. Le montant de la Teom s'élève à 28 098 748 € et contribue au financement du service.





La compétence est financée notamment par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom) et la Redevance spéciale (RS).

Redevance spéciale (RS)

Depuis 2017, la RS s'applique aux établissements professionnels produisant entre 2 et 10 m³ par semaine.

La signature d'une convention entre les entreprises et l'Agglo permet de contractualiser les modalités de collecte des déchets, en adéquation avec leurs besoins.

Cette convention fixe le montant annuel de la RS qui est facturée 2 fois par an, en juin et en décembre.

Concernant les établissements assujettis à la Teom :

- ▶ soit le montant de la RS est inférieur au montant de la Teom : la totalité de la Teom est payée par l'établissement,
- ▶ soit le montant de la RS est supérieur au montant de la Teom : l'établissement s'acquitte du montant total de la RS (Teom + reliquat).

Suite à la révision des prix, le prix unitaire est passé de 59 €/m³ en 2022 à 71,78 €/m³ en 2023.

En 2023, 61 établissements étaient soumis à la RS contre 68 en 2022, pour un montant facturé de 741 399,5 €, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2022.

► Dépenses et recettes de fonctionnement

Principaux marchés (cf. annexe n°1)



Rapport budgétaire

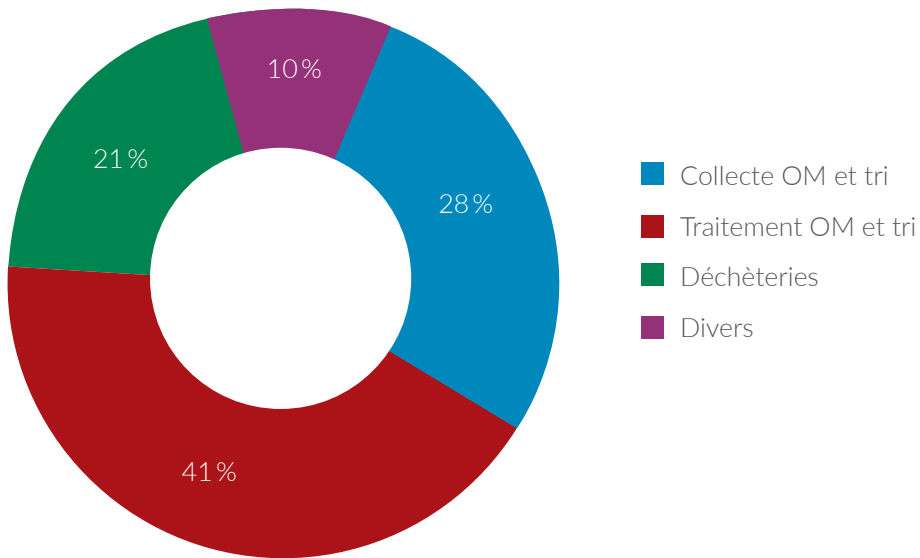
CA 2023 approuvé le 19 juin 2024 (cf. annexe n°2)

Section de fonctionnement

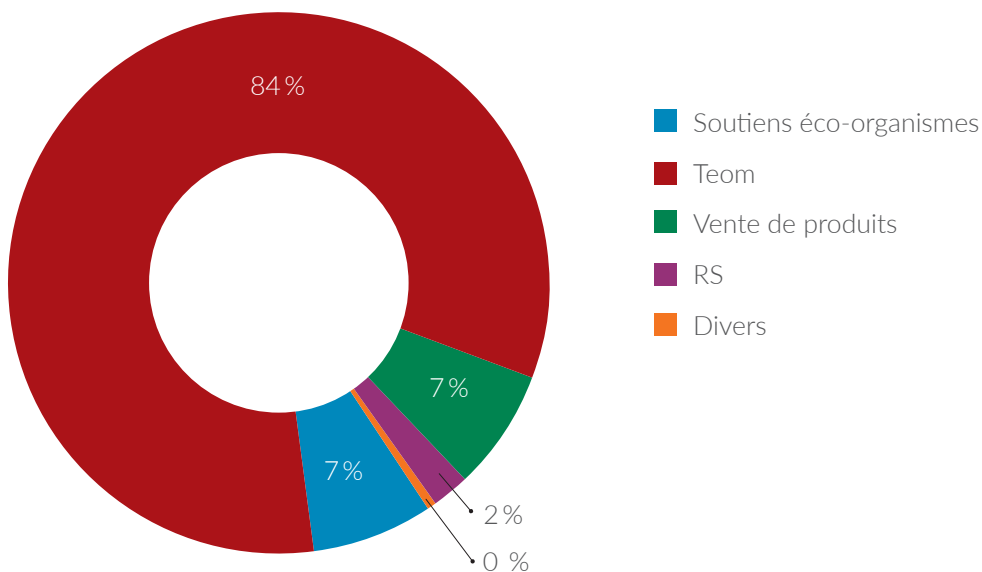
| | |
|----------------------|--------------------|
| Dépenses | 30 720 918 € |
| Recettes | 33 827 740 € |
| RÉSULTAT 2023 | 3 106 822 € |

Répartition des dépenses de fonctionnement 30 720 918 € TTC

soit un coût par habitant de 138 € pour 520 kg/hab/an de déchets produits



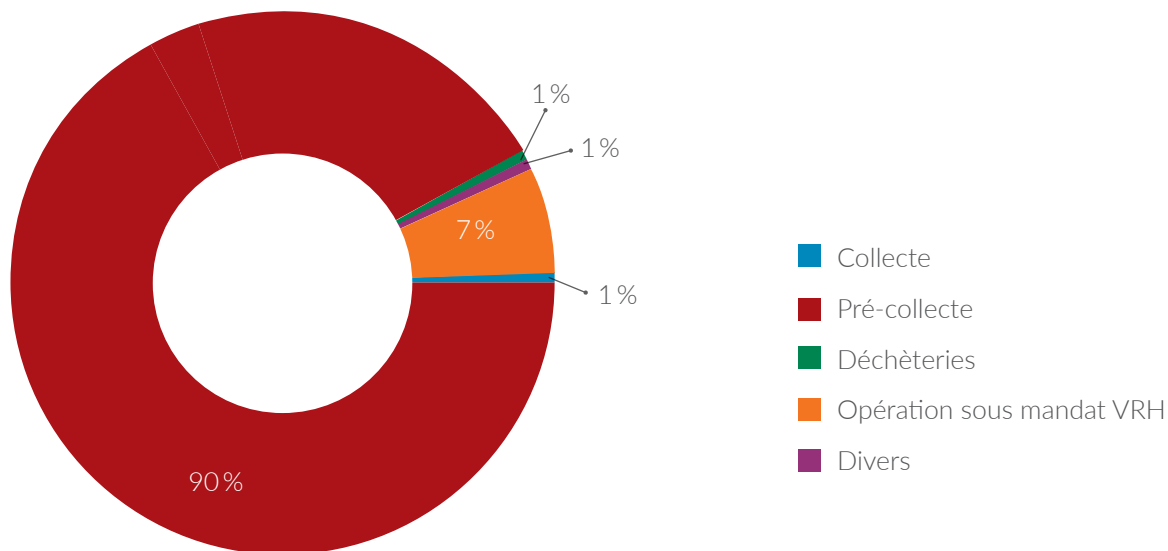
Répartition des recettes de fonctionnement 33 827 740 € TTC



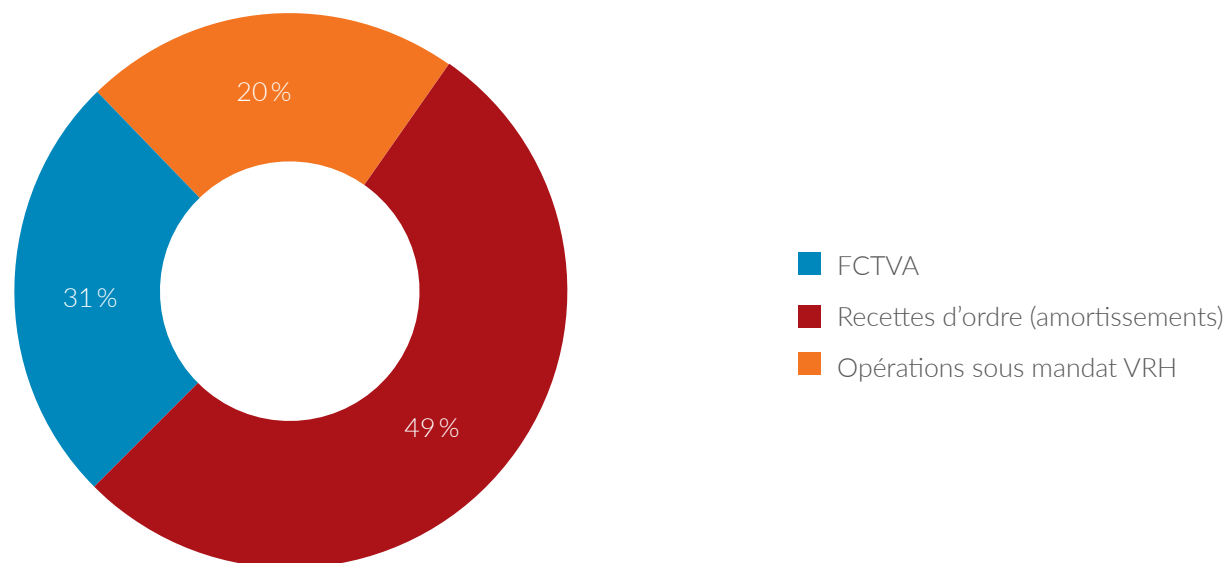
Section d'investissement

| | |
|----------------------|----------------------|
| Dépenses | 8 878 387 € |
| Recettes | 3 064 418 € |
| RÉSULTAT 2023 | - 5 813 969 € |

Répartition des dépenses d'investissement 8 878 387 € TTC



Répartition des recettes d'investissement 3 064 418 € TTC



Montant détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du Code de l'environnement (cf. annexe n°3).

Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets

Le coût aidé correspond au coût restant à la charge de la collectivité calculé selon la méthode ComptaCoût® conçue par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Il est obtenu en retranchant du coût complet (ensemble des charges qui incombent à la collectivité en matière de collecte, traitement de déchets...) les recettes suivantes :

- ▶ les produits à caractère industriel (ventes de matériaux),
- ▶ les soutiens apportés par les sociétés agréées (Citéo...),
- ▶ et les aides reçues.

Suite à l'analyse des données présentées ci-dessous, il est constaté une hausse des coûts aidés de 7,7 % sur 2023 due notamment à la hausse des coûts complets (révisions des prix, amortissement des conteneurs...) et à la baisse des recettes qui sont arrivées sur l'exercice 2024.

Tous flux confondus (HT)*

| Année | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Coût aidé | 22 176 400 € | 21 751 427 € | 21 907 398 € | 23 587 258 € |
| Coût aidé / habitant | 96,59 € | 94,74 € | 98 € | 103,2 € |
| Coût aidé / tonne | 200,19 € | 193,59 € | 183,4 € | 201,5 € |

OMr (HT)

| Année | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Coût aidé | 15 477 961 € | 15 426 331 € | 15 177 817 € | 15 775 323 € |
| Coût aidé / habitant | 67,42 € | 67,34 € | 67,90 € | 69 € |
| Coût aidé / tonne | 292,2 € | 290,28 € | 303,51 € | 339,61 € |

Emballages et papiers (HT)

| Année | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Coût aidé | 1 536 300 € | 1 621 189 € | 1 659 147 € | 1 770 815 € |
| Coût aidé / habitant | 6,69 € | 7,06 € | 7,42 € | 7,7 € |
| Coût aidé / tonne | 178,02 € | 180,47 € | 178,61 € | 191,14 € |

Verre (HT)

| Année | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Coût aidé | 161 495 € | 165 567 € | 243 966 € | 286 740 € |
| Coût aidé / habitant | 0,7 € | 0,72 € | 1,09 € | 1,3 € |
| Coût aidé / tonne | 25,04 € | 25,5 € | 37,61 € | 44,5 € |

Déchèterie (HT)

| Année | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Coût aidé | 5 000 644 € | 4 502 340 € | 4 826 467 € | 5 452 472 € |
| Coût aidé / habitant | 21,78 € | 19,61 € | 21,59 € | 23,9 € |
| Coût aidé / tonne | 117,03 € | 98,94 € | 89,93 € | 98,3 € |



Annexe 1

Principaux marchés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Collecte des ordures ménagères et assimilés résiduels en porte-à-porte et en apport volontaire

| PRESTATAIRES | Coût total à l'année TTC |
|--------------|--------------------------|
| Propolys | 3 860 462 € |

Collecte des emballages/papiers et du verre

| PRESTATAIRE EMBALLAGES/PAPIERS | Coût total à l'année TTC |
|--------------------------------|--------------------------|
| Propolys | 1 765 210 € |

| PRESTATAIRE VERRE | Coût total à l'année TTC |
|-------------------|--------------------------|
| Guérin | 390 137 € |

Collecte et traitement des déchets des déchèteries

| PRESTATAIRES | PRESTATIONS | Coût total à l'année TTC |
|---------------------|---|--------------------------|
| Tredi | Collecte et traitement des DDS | 123 507 € |
| Valorsol | Collecte et traitement amiante | 9 243 € |
| Onyx Ara | Permanence DDS | 49 823 € |
| Valorsol | Collecte et traitement encombrants, déchets verts, gravats... | 1 698 518 € |
| Jardins de la Drôme | Poussage, broyage et criblage des déchets verts | 113 956 € |
| TOTAL | | 1 995 047 € |

Gestion et exploitation des déchèteries (DDS et déchèteries)

| PRESTATAIRE | SITES | Coût total à l'année TTC |
|---------------------------|----------------------|--------------------------|
| Onyx Auvergne-Rhône-Alpes | Beaumont-lès-Valence | 267 808 € |
| | Bourg-lès-Valence | 624 968 € |
| | Étoile-sur-Rhône | 266 912 € |
| | Montvendre | 328 322 € |
| | Valence-Portes | 840 597 € |
| | Valence-le-Haut | 454 960 € |
| TOTAL | | 2 783 567 € |

Forfait prévention Pizzorno Environnement : 336 715 €



Annexe 2

Rapport budgétaire (CA 2023 approuvé le 19 juin 2024)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'élève en dépenses à 30 720 918 €.

| CHAPITRE | SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES | DÉPENSES NETTES |
|--------------|--|---------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 12 977 394 € |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 2 918 226 € |
| 042 | Opération ordre, de transfert entre sections | 1 499 076 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 13 298 316 € |
| 66 | Charges financières | 13 155 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 171 € |
| 68 | Dotations aux provisions et dépréciations | 14 580 € |
| TOTAL | DÉPENSES RÉELLES | 30 720 918 € |

Elle comprend notamment :

| | |
|--|--------------|
| La contribution aux organismes de regroupement (provisions Sytrad) | 13 480 845 € |
| Les contrats de prestations de service | 13 269 916 € |
| Les fluides (énergie et électricité, combustibles, carburants) | 247 630 € |
| L'entretien des terrains, bâtiments, voies, matériel roulant et autres | 273 410 € |
| Les fournitures (entretien, petits équipements, vêtement de travail...) | 100 015 € |
| Les frais liés à la communication | 41 888 € |

Elle s'élève en recettes à 33 827 740 €.

| CHAPITRE | SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES | RECETTES NETTES |
|--------------|--|---------------------|
| 013 | Atténuations de charges | 7 670 € |
| 042 | Opération d'ordre, de transfert entre sections | 5 864 € |
| 70 | Produits de service | 2 992 440 € |
| 73 | Impôts et taxes | 28 420 893 € |
| 74 | Dotations et participations | 2 358 207 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 42 666 € |
| TOTAL | RECETTES RÉELLES | 33 827 740 € |

Elle comprend notamment :

| | |
|--|--------------|
| La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom) | 28 098 748 € |
| Les soutiens et participations : Citéo, Ocad3e, Éco-Mobilier... | 2 249 310 € |
| La vente de produits (verre, cartons, ferrailles...) | 2 214 466 € |
| La Redevance spéciale (RS) | 718 672 € |

Section de fonctionnement

| | |
|----------------------|--------------------|
| Dépenses | 30 720 918 € |
| Recettes | 33 827 740 € |
| RÉSULTAT 2023 | 3 106 822 € |



Annexe 2 suite

Rapport budgétaire - suite

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'élève en dépenses à **8 878 387 €**.

| CHAPITRE | SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES | DÉPENSES NETTES |
|--------------|---|--------------------|
| 16 | Emprunts, dettes assimilés | 37 526 € |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 1 188 € |
| 204 | Subventions d'équipements versées | 2 141 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 8 117 921 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 82 929 € |
| 4581 | Opérations sous mandat | 632 500 € |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 4 282 € |
| TOTAL | DÉPENSES RÉELLES | 8 878 387 € |

Elle comprend notamment :

| | |
|---|-------------|
| Matériel de transport (véhicules utilitaires, véhicules légers...) | 593 825 € |
| Achat de bacs et de conteneurs (conteneurs d'AV dont génie civil, composteurs) | 7 497 991 € |
| Aménagement de déchèteries + dépôt de collecte | 81 217 € |
| Opération sous mandat VRH (remplacement conteneurs enterrés) | 666 092 € |

Elle s'élève en recettes à **3 064 418 €**.

| CHAPITRE | SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES | RECETTES NETTES |
|--------------|---|--------------------|
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 942 195 € |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 1 499 076 € |
| 4582 | Opérations sous mandat | 623 147 € |
| TOTAL | RECETTES RÉELLES | 3 064 418 € |

Elle comprend :

| | |
|-----------------------|-------------|
| Amortissements | 1 499 076 € |
| FCTVA | 1 236 € |

Section d'investissement

| | |
|----------------------|---------------------|
| Dépenses | 8 878 387 € |
| Recettes | 3 064 418 € |
| RÉSULTAT 2023 | -5 813 969 € |

Annexe 3

Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation par flux de déchets

Détail des soutiens financiers reversés par les éco-organismes (filiales Rep)

| STRUCTURES | FLUX DE DÉCHETS CONCERNÉS | | | TOTAL |
|------------------|---------------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| | OMr | Tri | Déchèteries | |
| Citéo | 55 602 € | 1 955 938 € | 107 409 € | 2 118 969 € |
| Éco-maison | - | - | 112 953 € | 112 953 € |
| Eco-DDS | - | - | 17 388 € | 17 388 € |
| TOTAL | 55 602 € | 1 955 938 € | 237 770 € | 2 249 309 € |
| AFFECTATION EN % | 2,5 | 87 | 10,5 | 100 |

Détail des ventes de produits

| STRUCTURES | FLUX DE DÉCHETS CONCERNÉS | | | TOTAL |
|------------------|---------------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| | OMr | Tri | Déchèteries | |
| Sytrad | 126 911 € | 1 547 369 € | 192 944 € | 1 867 223 € |
| Négométal | - | 2 480 € | 7 012 € | 9 492 € |
| O-I France SAS | - | 187 780 € | - | 187 780 € |
| Valorsol | - | - | 68 783 € | 68 783 € |
| Veolia | - | - | 53 685 € | 53 685 € |
| NPPM | - | 14 196 € | - | 14 196 € |
| Quatra | - | - | 6 415 € | 6 415 € |
| TOTAL | 126 911 € | 1 751 825 € | 328 839 € | 2 214 467 € |
| AFFECTATION EN % | 5,7 | 79,4 | 14,9 | 100 |



Valence Romans Agglo
1, place Jacques-Brel
CS 30125
26905 Valence Cedex 9
valenceromansagglo.fr

